

100% des feux tricolores désormais adaptés



Bonne nouvelle pour l'accessibilité à Dugny ! Désormais, 100 % des feux tricolores de la ville sont équipés de dispositifs sonores pour faciliter la traversée des personnes aveugles et malvoyantes. Cet aménagement marque une avancée significative en faveur de l'inclusion et de l'autonomie des habitants en situation de handicap visuel.

Des feux sonores activables à distance

Afin de garantir un usage réservé aux personnes concernées, ces feux sonores ne s'activent pas automatiquement. Ils nécessitent l'utilisation d'une télécommande spécifique fonctionnant sur la fréquence nationale (868.3 MHz). Consciente de cet enjeu, la Ville de Dugny a fait l'acquisition de ces télécommandes et les met gratuitement à disposition des personnes aveugles et malvoyantes résidant dans la commune.

Une solution pratique et universelle

Ces télécommandes ne se limitent pas aux feux de Dugny : elles sont compatibles avec l'ensemble des dispositifs similaires déployés dans d'autres villes en France. Ainsi, les bénéficiaires pourront les utiliser lors de leurs déplacements au-delà du territoire communal.

Comment obtenir une télécommande ?

Les personnes malvoyantes domiciliées à Dugny peuvent se procurer une télécommande sur simple présentation d'un justificatif de domicile. La distribution est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), où il est possible de se rendre directement ou de contacter le service au 01 49 92 66 20. Avec cette initiative, la Ville de Dugny affirme son engagement en faveur d'une accessibilité renforcée et d'un cadre de vie plus inclusif pour tous.